

COMMUNICATION 33 DESTINÉE AUX MEMBRES

25 Mars 2013

national@mppac.ca

NOUVEAUX! Assurance Juridique pour les membres de l'ACPMP

L'ACPMP est heureux d'annoncer un partenariat avec le DAS Canada qui fournira une gamme complète d'assurance juridique aux membres de l'ACPMP à travers le pays. Le programme d'Assistance Juridique ACPMP va créer une base de changement durable dans la GRC tout en soutenant notre mission d'être reconnu comme l'association indépendante de négociation collective officielle pour tous les membres de la GRC. Les services comprendront:

Défense Juridique

- Service de défense juridique pour un membre de l'ACPMP lorsqu'il s'agit de poursuites pénales ainsi que les infractions routières.

Appel à décharge et rétrogradation

- Représentation à travers le processus d'appel du Comité Externe d'Examen (ERC), y compris les décharges administratives et médicales mentionnées dans la Loi sur la Gendarmerie Royale du Canada.

Enquêtes de Déontologie policière

- Un représentation pour les membres de l'ACPMP qui seront appelé et feront face à l'obligation de témoigner, lors d'une enquête criminelle, sur la conduite d'un autre agent de police.

Les enquêtes de coroner

- La représentation des membres de l'ACPMP qui sont appelé à comparaître ou de témoigner à une enquête du coroner.

Les griefs d'emploi

- Jusqu'à deux heures de consultation téléphonique avec un avocat juridique sera offert par année pour les membre de l'ACPMP en vu d'aider nos membre à présenter un grief d'emploi de niveau d'arbitrage 1.

Griefs acceptables sont:

- Congé médical ou administratif
- Obligation d'accommodement
- Le déménagement forcé
- Violation de la confidentialité

Protection impôt

- Indemniser les frais juridiques d'un membre de l'ACPMP à l'égard d'une vérification fiscale personnelle ou l'appel de décision résultant d'une vérification fiscale, à condition que le membre a démontré une diligence raisonnable de s'assurer que ses déclarations de revenus ont été complétées correctement et soumis dans le délai requis.

Audiences disciplinaires formelles

- Indemniser les frais juridiques d'un membre de l'ACPMP à l'égard d'une procédure disciplinaire formelle contre l'assuré.

Téléphone illimité conseils juridiques

- Chaque membre de l'ACPMP aura accès illimité à une ligne confidentielle de conseils juridiques généraux lorsqu'il s'agit de questions personnelles, juridique ou fiscal, peu importe si la question est couverte par la police d'assurance.
- Ce service sera disponible sept jours par semaine 08:00-00h00 HNE
- DAS facilitera un avocat pour les situations d'urgence

Certaines conditions et / ou exclusions peuvent s'appliquer. Voir texte de la police pour plus de détails

Limites de couverture

- 100.000 dollars par réclamation; maximum de \$ 100,000 par période d'assurance (annuel);
- La date de survenance de l'événement assuré doit être au cours de la période d'assurance;
- Le membre en question doit être un membre de l'ACPMP avant la date de l'événement, et
- Au moment de la réclamation, le membre en question doit être un Agent de la Paix de la GRC ainsi que démontrer qu'il ou elle agissait dans les paramètres de leurs fonctions officielles en tant que membres de la GRC.

DAS est un leader mondial de la protection juridique. Basée à Toronto, la société fournit actuellement un service juridique pour les services de police Métropolitaine de London. Cette nouvelle gamme de couverture offerte représente une préséance lorsqu'il s'agit de services juridique policière et est exclusivement offerte aux membres de l'ACPMP. Ce programme de protection va au-dessus et au-delà de la protection offerte à tout autre service de police au Canada. En outre, le Programme d'Assistance Juridique ACPMP est un fonds non discrétionnaires, ce qui permet d'assurer la confidentialité du procès entre le membre et son avocat.

Tous les membres de la MPPAC en règle seront assuré la protection ci-dessus. En Règle signifie:

- Les cotisations des membres sont payées et à jour.
- Le Membre ne doit pas faire partie d'un programme financé par l'employeur ou l'employeur terme qui, par sa nature, est contradictoire à la mission, la vision et les valeurs de l'Association ainsi que l'objectif final d'obtenir le pouvoir de négociation collective et indépendante d'arbitrage exécutoire.
- Les cadres exécutifs nationaux ou régionaux auront la discrétion de renouveler une adhésion à l'ACPMP pour des anciens membres de l'Association qui ont quitté l'Association au cours des deux dernières années sans avoir à payer les frais administratifs supplémentaires de 50 \$.
- Le/la Membre doit soutenir la mission, la vision et les valeurs de l'Association et de se conformer à l'article 2, l'article 2.01, l'article 2.02 de la Constitution ACPMP nationale.
- Défaut de se conformer à l'article 2, l'article 2.01, l'article 2.02 de la Constitution ACPMP national aura comme conséquence une suspension par l'exécutif de l'Association nationale ou régionale et la suspension de tout les bénéfices et services offerts par l'Association.
- Un Membre qui n'a pas été suspendu ou expulsé de l'Association.

Cotisation annuelle

Les cotisations annuelles de la MPPAC n'ont pas augmenté depuis plus de 17 ans. **Avec le Programme d'Assistance Juridique ACPMP, les cotisations augmenteront de 50 \$ par mois** ce qui va inclure d'une part la cotisations à l'association ainsi que la protection légale en un seul versement. Les cotisations de l'ACPMP sont actuellement déductibles d'impôt à 100% pour une taxe médiane à un taux de 35%. Ceci signifie que votre coût réel sera approximativement de \$ 32.50 par mois.

Les cotisations annuelle de l'ACPMP sont les moins élevées aux Canada. Par comparaison, les cotisations syndicales de la police de Vancouver étaient approximativement \$1050 en 2011. De plus, les membres de l'ACPMP ne seront plus tenu compte de verser une somme au Fonds De Recours Juridique Des Membres De La GRC qui comme société, ne garantit pas une assistance juridique. Tout cotisations de l'ACPMP sont non remboursables.

Dates de paiement

Option paiement mensuel - Un paiement initial de 100 \$ pour les mois d'Avril et de Mai seront prélevée le 14 Avril 2013 au lancement du programme. Aucune cotisation sera prélevée en mai. En suite, un cotisation mensuelle de 50 \$ sera prélevés chaque 14ième jour du mois.

Option pré-payé - Les membres qui paieront annuellement soit par chèque, Paypal ou retraits bancaires pré autorisés, seront crédité pour les montants déjà payé pendant leurs cotisation annuelle précédente (9 \$ par mois) ainsi que la différence (Pour le montant initial de 100 \$ sera retirée le 14 Avril). Pas de cotisation sera prélevée en mai.

En juin 2013, les membres- Option prépayés auront la possibilité de payer par l'entremise de Paypal (soit \$600 par année ou \$50 par mois), par chèque (montant annuel de 600 \$) ou par retraits bancaires pré autorisés (montant annuel de \$600). Les membres qui sont présentement en train de payer leur cotisation annuellement, auront également la possibilité de transférer à des paiements mensuels pré autorisés.

Pour les nouveaux membres qui se joignent après le 14 avril, 2013, un frais administratif de 50 \$ sera ajouter pour votre adhésion. Ces frais seront annulés si les cotisations annuelles sont payées en totalité.

Vous devez confirmer votre adhésion à l'ACPMP en contactant national@mppac.ca par le 05 Avril 2013 afin d'assurer que les paiements peuvent être déduits à partir du 14 Avril, 2013.

CHOISISSEZ NOUS COMME REPRÉSENTANT

L'ACPMP vous encourage fortement d'examiner les conditions de travail que vous souhaitez obtenir dans la GRC ainsi qu'être actif dans le recrutement de toute personne intéressé à se joindre à notre cause. Visitez notre site à www.mppac.ca, se familiariser avec les questions et n'hésitez pas à contacter nos membres de l'exécutif. Nous sommes ici pour vous aider.

L'ACPMP veut le droit de participer à la négociation collective par l'entremise d'une association indépendante. Devenez membre dès aujourd'hui et nous allons mettre en avant une voix collective sur les questions de travail qui nous concernent tous.

Les directeurs intérimaires de l'exécutif national –

**ACPMP | Association canadienne de la police montée professionnelle
MPPAC | Mounted Police Professional Association of Canada**

MPPAC.CA // [COMMUNICATIONS](#) // [DEVENIR MEMBRE](#) // [CONTACTER](#)

C'est votre GRC, c'est votre avenir, vous pouvez faire une différence!